



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX

DELIBERATION N°DCC2026-054

Nombre de membres : 23

Afférents au conseil communautaire : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Absents : 1

Pouvoir : 1

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 3 Avril 2026

Date d'affichage : 12 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze avril à quatorze heures trente, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Jules Pierre BARTOLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, Didier CANTIERI, Jean-Pierre CAUX, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Marie-Pierre COLOMBANI, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Anthony JULLIAN GAMBARELLI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Paul MAZZACAMI, Marie-France ORSONI, Jean PITTILONI, Julie POGGI, Paul POGGI, Pierre POLI, Dominique VINCENTI.

Absent représenté : Valérie CALLEBAUT (par Jules Pierre BARTOLI)

Secrétaire de séance élue : Julie POGGI

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE « U PIANU D'ESE ».

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2023-08-11-00001 du 11/08/2023 portant modification des statuts de la communauté de communes, modifié par l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 06/09/2023, portant transfert de la compétence de gestion de la station de ski d'Ese.

Vu la délibération n°DCC 2023-101 en date du 30 novembre 2023, portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et adoptant ses statuts ;

Vu les statuts de la régie u Pianu d'Ese ;

Invite les conseillers communautaires qui le souhaitent à faire acte de candidature pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie.

Sont Candidats : M. Noël-Dominique LIVRELLI ; M. Jean PITTILLONI ; Mme Roselyne FOLACCI ; M. Paul MAZZACAMI ; M. Jean Pierre CAUX ; M. Dominique VINCENTI ; Mme Madeleine GUIGLIEMI ; M. François CHIARASINI ; M. Thérèse MALI ; Mme Marie-France ORSONI ; M. Jean-Baptiste MAZZACAMI, M. Paul POGGI.

Après avoir procédé au vote, sont donc désignés à l'unanimité au sein du Conseil d'exploitation de la régie u Pianu d'Ese les élus suivants :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

Affichage : 12/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



11 REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI DESIGNES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	M. Noël-Dominique LIVRELLI
	M. Jean PITTILLONI
	Mme Roselyne FOLACCI
	M. Paul MAZZACAMI
	M. Jean Pierre CAUX
	M. Dominique VINCENTI
	Mme Madeleine GUGLIELMI
	M. François CHIARASINI
	M. Thérèse MALU
	Mme Marie-France ORSONI
	M. Paul POGGI

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Julie POGGI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr